



POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

# Schéma Unique des Solidarités 2025-2029

Le Département, chef de file des solidarités, de l'enfance à la vieillesse.



De la petite enfance au grand âge, le Département accompagne l'ensemble des habitants de la Vienne et particulièrement les populations les plus fragiles. Le **Schéma Unique des Solidarités 2025-2029** s'exerce plus particulièrement auprès des personnes fragilisées par leur âge, leur handicap, leurs difficultés sociales ou économiques.

Quelles sont les solutions d'accueil existant dans le département en faveur des personnes âgées et handicapées dépendantes ? Comment accéder à un logement ? Comment faire garder son enfant ? Les réponses à ces questions sont accessibles sur le site ainsi que dans les Maisons Départementales des Solidarités (MDS), étant présentes sur tout le territoire. C'est dans le cadre d'un schéma unique élaboré pour une durée de cinq ans que le Département définit sa feuille de route et organise l'offre de services sur son territoire, pour satisfaire les besoins de l'ensemble des habitants.

Ce Schéma Unique des Solidarités 2025-2029 vise à développer et rationaliser l'offre de service à la population au plus près de son lieu de vie. Il couvre l'ensemble du champ médico-social : la petite enfance/l'enfance, l'action sociale, l'insertion, l'autonomie, la santé, dans une dynamique transversale, avec des sujets aussi importants que le numérique, le logement, la mobilité, la prise en charge et la participation des usagers. Les travaux menés par le Département

s'inscrivent dans la continuité de la territorialisation de ses politiques engagées depuis 2018. Les grandes orientations sont déclinées autour de trois axes principaux : répondre aux enjeux de la société, améliorer la qualité des services rendus aux usagers et prendre en compte tous les territoires.

## Un accompagnement au quotidien

Certains des principaux enjeux de la société sont au cœur de ce schéma : la mobilité, l'accès au numérique, le mode d'accompagnement des usagers, le renforcement de la prévention au bénéfice des enfants et des personnes âgées, le libre choix de leur lieu de vie pour les personnes en perte d'autonomie. Ce schéma propose d'agir au plus proche des usagers et de tenir compte des spécificités de chaque territoire.

## Répondre aux enjeux de la société

- Accompagner les usagers à l'accès au numérique
- Développer la mobilité sur le territoire notamment par le biais de démarches solidaires
- Mener des actions en faveur du logement y compris en termes d'adaptation pour les personnes âgées et handicapées
- Innover au service de l'emploi et de l'insertion
- Adapter l'offre de service au vieillissement de la population
- Développer la prévention
- Permettre aux personnes âgées et handicapées de vivre à domicile le plus longtemps possible
- Lutter contre les violences conjugales

## Principales actions du Schéma Unique des Solidarités

1. Accompagner tous les publics à l'accès au numérique sur l'ensemble du territoire départemental : informer sur les lieux où trouver les ressources numériques et proposer un accompagnement avec un focus particulier sur l'accès aux droits.
2. Répondre aux freins à la mobilité notamment dans les territoires ruraux : accès au permis de conduire, location de matériels de déplacement, transport solidaire, réseaux de garages solidaires.
3. Faire participer les usagers à l'élaboration de documents (courriers, plaquettes d'information) et les inclure dans les décisions qui les concernent.
4. Soutenir les professionnels de santé dans leur installation dans le cadre de l'accès à l'offre de soins sur le territoire (dispositifs de bourses et d'aide à l'installation).
5. Accompagner plus rapidement les BRSA, une fois inscrits au RSA dans la recherche d'emploi et contribuer à lever les freins sociaux : « Je perçois mon premier RSA et j'ai un rendez-vous en même temps. »
6. Aider les entreprises à recruter au plus près des territoires sur les métiers en tension par l'organisation d'événements locaux.
7. Proposer un accompagnement dans le cadre des violences conjugales en incluant spécifiquement la protection des enfants.
8. Développer la prévention en garantissant à tous les enfants scolarisés et âgés de 3 à 4 ans un bilan de santé, en créant une crèche familiale préventive départementale pour les familles en situation de vulnérabilité et en accentuant les actions de planification auprès des jeunes.
9. Intensifier l'accompagnement des jeunes qui sont confiés au Département dans le cadre de la protection de l'enfance en lien avec leur famille sur le plan de la santé, de la scolarité et de l'insertion professionnelle.
10. Renforcer l'accès et le maintien à domicile en proposant un rendez-vous préventif à toutes les personnes âgées afin de les informer de l'offre de services et d'accompagnements disponibles, en élargissant les prestations de services et d'accompagnements disponibles et en développant des prises en charge innovantes (accompagnement de nuit, structures hors les murs).
11. Poursuivre sur le territoire la création de places en établissements pour les personnes âgées et les personnes handicapées afin de répondre aux besoins des plus dépendantes, en veillant à leur ouverture sur la cité et à leur accessibilité financière.
12. Prendre en compte les spécificités des territoires. Cet axe se concrétise par l'élaboration de fiches actions, appuyées sur des diagnostics, posés à partir des portraits de territoire, afin de répondre aux besoins spécifiques locaux.

## **Pour le territoire de Châtelleraut**



- > Optimiser la prise en charge de la santé des enfants confiés de 6 à 18 ans
- > Améliorer la transversalité dans l'exercice de nos missions en y incluant les partenaires

## Pour le territoire de Jaunay-Marigny/Loudun



- Prévenir et agir sur le mal logement
- Favoriser la mobilité des habitants du territoire
- Améliorer la prévention précoce chez l'enfant

## Pour le territoire de Poitiers



- Modéliser une nouvelle approche de l'accueil du public par la création d'un espace d'accès aux droits
- Faciliter la prise en charge des personnes étrangères par la structuration du partenariat
- Créer un réseau d'entraide et une structure de mode de garde pour faciliter l'insertion socio-professionnelle

## Pour le territoire de Chauvigny/Montmorillon



- Adapter l'accompagnement en insertion aux publics du territoire
- Faciliter l'accès au logement et lutter contre l'habitat dégradé
- Prendre en compte le vieillissement de la population sur le territoire
- Faciliter l'accès aux soins et la prise en compte de la santé des publics du territoire

## Pour le territoire de Fontaine-le-Comte/Civray



- Développer une offre de logement adaptée, notamment pour les jeunes de 18 à 25 ans
- Améliorer les modes de garde
- Mieux accompagner les personnes victimes de violences conjugales.



### DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00